

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 décembre 2021

Date de la convocation : 06/12/2021
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Lucien BRUYAS, M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Patrick CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Martine FAÏTA à M. Thierry KOVACS, Mme Maryline SILVESTRE à M. Lévon SAKOUNTS.

Absents suppléés : M. Martin DAUBREE représenté par M. Christophe GONON, M. Denis PEILLOT représenté par Mme Réfija BABACIC.

Secrétaire de séance : M. Richard BONNEFOUX.

OBJET : **Eau** : Tarifs 2022 des interventions du service des eaux sur les communes gérées en régie

Rapporteur : Max KECHICHIAN

NOTE DE SYNTHÈSE

La compétence eau potable est exercée par Vienne Condrieu Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le service public de l'eau potable étant exercé en régie sur la ville de Vienne depuis le 1^{er} janvier 2020 et sur une partie de la commune de Chonas l'Amballan à compter du 1^{er} janvier 2022, date de dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Chonas- Saint Prim- Saint Clair, il convient de fixer les tarifs des diverses interventions de ce service.

Conformément aux orientations prises par la délibération du 1^{er} octobre 2019 relative aux principes guidant la prise de la compétence eau potable par Vienne Condrieu Agglomération, il est proposé de reconduire la politique tarifaire appliquée précédemment par la Ville de Vienne étant précisé que cette dernière revalorisait le tarif de ces interventions en régie de 1,2% tous les ans.

Par ailleurs, pour les prestations annexes qui n'étaient jusqu'à présent pas facturées par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Chonas-Saint Prim-Saint Clair (frais d'ouverture et de fermeture des contrats, tarifs des travaux en régie), il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que ceux pratiqués sur la Régie de Vienne.

Les tarifs des interventions sont annexés à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire du 1^{er} octobre n° 19-166 relative aux principes guidant le transfert de la compétence eau potable,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 9 novembre 2021 et de ce jour,

VU l'avis de la commission de l'eau et assainissement du 1^{er} décembre 2021,

VU les tarifs annexés à la présente délibération,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE le tarif des interventions du service de l'eau sur Vienne pour l'année 2022 selon le document annexé à la présente délibération,

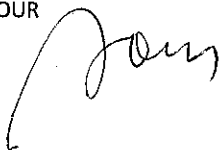
DIT que ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur au moment des travaux,

DIT que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2022,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 16/12/2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Tarifs d'intervention 2022 du service des eaux sur la Ville de Vienne et la commune de Chonas l'Ambellan

A / PARTICIPATION A L'EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS pour la partie placée sous la voie publique comportant ouverture et remblaiement de la tranchée, fourniture et pose du collier de prise en charge, robinet de prise en charge, bouche à clé, tuyauterie et réfection de la chaussée sur une longueur inférieure ou égale à 10 ml.

	TARIF AU 1ER JANVIER 2021 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2022 HT
n°1 Branchement 15 mm	870,95 €	881,40 €
n°2 Branchement 20 mm	911,14 €	922,07 €
n°3 Branchement 25 mm	984,57 €	996,39 €
n°4 Branchement 30 mm	1 048,65 €	1 061,24 €
n°5 Branchement 40 mm	1 316,25 €	1 332,05 €
n°6 Branchement de 50 à 60 mm	2 123,19 €	2 148,67 €

B/ POSE D'UN COMPTEUR Y COMPRIS FOURNITURE ET MISE EN PLACE DES RACCORDS

A la suite de la création d'un branchement ou pour remplacement d'un compteur non adapté aux consommations précisées par l'abonnement ;

	TARIF AU 1ER JANVIER 2021 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2022 HT
Diamètre 15 mm	52,44 €	53,07 €
Diamètre 20 mm	68,42 €	69,24 €
Diamètre 25 mm	73,99 €	74,88 €
Diamètre 30 mm	98,56 €	99,75 €
Diamètre 40 mm	152,83 €	154,67 €
Diamètre de 50 à 125 mm	190,49 €	192,78 €

C/ REMPLACEMENT DES COMPTEURS D'EAU HORS D'USAGE

	TARIF AU 1ER JANVIER 2021 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2022 HT
Diamètre 15 mm	119,68 €	121,12 €
Diamètre 20 mm	129,94 €	131,50 €
Diamètre 25 mm	140,41 €	142,10 €
Diamètre 30 mm	298,09 €	301,66 €
Diamètre 40 mm	424,38 €	429,48 €

D/ BRIS DE COLLIERS ANTI FRAUDE OU REMISE EN EAU NON AUTORISEE

A la suite d'un bris de collier anti-fraude ou d'une remise en eau non autorisée, les travaux de repose du collier, du contrôle et du suivi du bon fonctionnement de la chaîne de comptage seront facturés **167,74 euros HT** (Ancien tarif au 1er janvier 2021 : 165,75 € HT)

E / PRISE D'EAU NON AUTORISEE ET SANS COMPTAGE

A la suite d'une prise d'eau non autorisée et sans comptage, le suivi de la mise en conformité technique et administrative de l'installation sera facturée 333,26 euros HT (ancien tarif au 1er janvier 2021 : 329,31 € HT).

Si nécessaire, les frais de travaux de remise en conformité seront facturés au tarif en vigueur.

F / FOURNITURE ET FRAIS DE POSE DE PIECES DE ROBINETTERIE

	TARIF AU 1ER JANVIER 2021 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2022 HT
	Fourniture et pose du robinet seul	Fourniture et pose du robinet seul
Diamètre 15 mm	31,92 €	32,31 €
Diamètre 20 mm	43,93 €	44,45 €
Diamètre 25 mm	47,19 €	47,76 €
Diamètre 30 mm	72,50 €	73,37 €
Diamètre 40 mm	100,39 €	101,59 €
Diamètre 50 mm	145,36 €	147,10 €

	TARIF AU 1ER JANVIER 2021 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2022 HT
	Fourniture et pose de pièces de raccords	Fourniture et pose de pièces de raccords
Diamètre 15 mm	52,44 €	53,07 €
Diamètre 20 mm	68,42 €	69,24 €
Diamètre 25 mm	73,99 €	74,88 €
Diamètre 30 mm	98,56 €	99,75 €
Diamètre 40 mm	152,83 €	154,67 €
Diamètre 50 mm	190,49 €	192,78 €

	TARIF AU 1ER JANVIER 2021 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2022 HT
	Fourniture et pose de clapet antipollution	Fourniture et pose de clapet antipollution
Diamètre 15 mm	21,09 €	21,34 €
Diamètre 20 mm	26,19 €	26,50 €
Diamètre 25 mm	34,95 €	35,37 €
Diamètre 30 mm	48,52 €	49,11 €
Diamètre 40 mm	56,66 €	57,34 €
Diamètre 50 mm	63,00 €	63,75 €

G/ ETALONNAGE COMPTEUR

A la demande de l'abonné, le compteur peut-être vérifié par un organisme agréé. Si le compteur est exact ou sous-compte, l'étalonnage sera facturé :

	TARIF AU 1ER JANVIER 2021 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2022 HT
15 mm - 20 mm	56,66 €	57,34 €
25 - 30 - 40 mm	74,18 €	75,07 €
50 - 60 mm	111,95 €	113,29 €
80 - 100 mm	185,88 €	188,11 €
150 mm	364,66 €	369,03 €

H/ CONTRÔLE DES DISPOSITIFS DE PRELEVEMENT, PUIITS, FORAGE

Tous contrôles de dispositif de prélèvements, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau sera facturé Euros 58,95 HT (Ce prix comprend le déplacement, le contrôle et la rédaction d'un rapport).

Ancien tarif au 1er janvier 2021 : 58,25 € HT)

I/TRAVAUX DIVERS

Les travaux et fournitures non décrits ci-dessus sont effectués et facturés au prix de revient = prix d'achat des fournitures + main d'œuvre et déplacement au tarif en vigueur tel que définit ci-dessous.

J/ COUT HORAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE

Intervention de jour du lundi au samedi

	TARIF AU 1ER JANVIER 2021 HT	TARIF AU 1ER JANVIER 2022 HT
agent d'intervention / heure	21,36 €	21,62 €
agent d'encadrement / heure	33,24 €	33,64 €
intervention de nuit (22h/7h) et dimanche et jours fériés		
agent d'intervention / heure	42,72 €	43,24 €
agent d'encadrement / heure	66,48 €	67,28 €
Coût horaire de la mise à disposition de véhicule et matériel		
Berlines Utilitaires / heure	7,28 €	7,37 €
Poids lourds / heure	20,42 €	20,67 €
Polybenne / heure	32,06 €	32,45 €
Tracato et mini pelles / heure	27,15 €	27,47 €
Hydrocureuses sur remorques- compresseurs / heure	4,92 €	4,98 €